

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

élèves Question écrite n° 120511

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le projet de mise en place d'un outil de « repérage des élèves présentant des risques pour les apprentissages ». Imposer aux enseignants un dépistage faussement scientifique des enfants de cinq ans, sur la base de grilles d'évaluation comportementales, est aussi inefficace que dangereux. Classer les élèves, en les étiquetant « à risque » ou « à haut risque » est d'autant plus stigmatisant et arbitraire que les documents du ministère ne proposent, pour remédier aux difficultés, que des « entraînements » ritualisés dont le contenu n'est pas précisé. Parents d'élèves et syndicats dénoncent unanimement ce dispositif qui rappelle une tentative fâcheuse, il y a cinq ans, d'imposer un « carnet de comportement » à la maternelle pour prévenir la délinquance des enfants de trois ans. Il lui demande l'abandon immédiat de ce projet et il lui rappelle que la lutte contre la difficulté scolaire ne passe ni par le fichage, ni par le « flicage », mais par la formation des enseignants, un encadrement par un personnel suffisamment nombreux, la présence des RASED dans les établissements et la mise en place d'un suivi réellement individualisé des élèves.

## Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Dupré

Circonscription: Aude (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 120511

Rubrique: Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11247 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)